

# VOIR PLAN 5b



## VOIR PLAN 5b

### LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Mur à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Section soumise à des dispositions réglementaires particulières
- ⊠ Servitude en application de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme
- Parc du château à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- UM** Zone urbaine mixte
- UE** Zone urbaine à dominante économique
- 1 AU<sub>h</sub>** Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1 AU<sub>c</sub>** Zone à urbaniser à vocation commerciale
- 2 AU<sub>h</sub>** Zone à urbaniser à vocation d'habitat, urbanisable après modification du PLU
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
- N<sub>c</sub>** Secteur naturel accueillant de l'habitat mobile
- N<sub>h</sub>** Secteur naturel bâti peu dense

**5e**

APPROBATION  
par le conseil municipal  
le 28 SEP. 2018

### REGLEMENT GRAPHIQUE PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Hameaux de Cammetecourt et Rotheloux" Echelle : 1/2000e

## Commune de BREUIL LE VERT PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°1